

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt et un,

Le 1<sup>er</sup> décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur dûment

convoqué par monsieur le Maire Pierre MONTARU, s'est réuni en session ordinaire, Salle des délibérations à la Mairie. Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2021.

**PRESENTS** : MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, RABIER Chantale, OURY François, Valérie GUILLON, AUBINEAU Rodolphe, L'HUMEAU Fabrice, LECUIR Olivier.

**ABSENT REPRÉSENTÉ** : néant.

**ABSENTES EXCUSÉES** : SAY Annie, BLAIN Laurence.

**SECRÉTAIRE** : ELBORY Dominique.

**ORDRE DU JOUR** SESSION ORDINAIRE

Villefrancoeur, 13/12/2021.

**Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les ordres du jour les uns après les autres.**

1. Approbation du Conseil Municipal du 12/10/2021 : Adopté à l'unanimité.

2. Délibération modification des statuts d'Agglopolys : Prise de la compétence exercée à titre facultatif « *Actions d'intérêt communautaire de promotion et de prévention en santé et de développement et de coordination de l'offre de soins visant à lutter contre les déserts médicaux* » à chacune des communes membres : Adopté par 3 voix pour et 5 abstentions : (ELBORY Dominique, RABIER Chantale, Valérie GUILLON, AUBINEAU Rodolphe, L'HUMEAU Fabrice).

3. Délibération adhésion au contrat assurance statutaire 2022-2025 : La collectivité décide de renouveler son contrat groupe aux conditions suivantes:

- Contrat résiliable préavis 6 mois

- risques garantis pour les agents titulaires et non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC au taux de 1,35% avec franchise 15 jours en maladie ordinaire renouvellement des conditions précédentes : Adopté à l'unanimité.

4. Délibération modification règlement sécurité salle des associations - Voir tarif association extérieure /jour : Les deux salles peuvent être louées indépendamment. Règlements annexés.

5. Prendre acte du rapport du délégataire sur l'eau potable

Le conseil prend acte. Le rapport est à disposition à l'accueil de la mairie.

6. Prendre acte du rapport annuel du SIDELC

Le conseil prend acte, le rapport est à disposition à l'accueil de la mairie.

7. Délibération des travaux 2022 et du plan de financement.

Travaux d'aménagement du parking devant les deux salles associatives votés à l'unanimité pour 2022. **Coût de l'opération 112 357€ HT.** Des subventions sont sollicitées auprès de la DSR 2022, DETR 2022 et le SIDELC.

8. Délibération du tarif API au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : LOI EGALIM adoptée à l'unanimité.

Passage au 50% produits durables dont 20% bio. Coût supporté par la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 : 0.17cts TTC/par enfants et par repas.

9. Désignation du réfèrent sécurité routière : François OURY interlocuteur privilégié avec les services préfectoraux.

10. Informations diverses.

Plan de relance numérique pour les écoles/ préparation du bulletin communal/Installation du composteur continuité du dossier alimentation.

Plus de question, la séance est levée à 21h50.